

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
COMMUNE DE PERSQUEN

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 056-215601568-20260915-20260901-DE

L'an deux mil vingt-six, le mardi 15 septembre, le Conseil Municipal, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, rue des Rainettes, sous la présidence de Madame Myriam CHENAIS, Maire

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Présents : Mme Myriam CHENAIS, M. Jean MANIN, M Nicolas MOTEL, Mme Laetitia KERVEGANT, Mme Josiane KERVEGANT, M Matthieu QUENDO, Mme Marianne LE BAIL, M. Erwan BEVAN, Mme Michelle PHILIPPE

Absent ayant donné procuration : Bruno de MOUCHERON (procuration à M. Jean MANIN)

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Matthieu QUENDO

Membres afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 9

Présents ou représentés : 10

20260901 – TRAVAUX DE VOIRIE 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Maire informe le Conseil que l'état des voies communales s'est dégradée, notamment du fait des changements climatiques et du passage des véhicules légers et lourds.

Pour garantir la sécurité des usagers il devient impératif de faire des travaux de réfection.

La priorité se porte sur les voies :

Botcren

Tal er Ganquis

Keryvon

Brehello

Le Déran

St Vincent

Un devis détaillé des travaux a été sollicité auprès des sociétés Eurovia et Pigeon.

La commission Travaux-Voirie a porté son choix sur la société **Eurovia**, avec un devis très complet d'un **montant HT de 77 002,00 euros soit 92 402,40 euros TTC.**

Le département propose cette année une subvention pour les travaux de voirie via le Programme Solidarité Territoriale (PST) qu'il est opportun de solliciter.

Le Conseil municipal, après en avoir en délibérer,

A l'unanimité

VALIDE le programme de voirie 2026 tel que mentionné ci-dessus, 6 lieux-dits concernés

VALIDE le choix de la société intervenante Eurovia pour effectuer les travaux de réfection

VALIDE le montant des travaux s'élevant à 77.002,00 euros HT soit 92.402,40 euros TTC

SOLLICITE la subvention PST au Département

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du programme de voirie 2026

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Myriam CHENAIS

